

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance du lundi 15 avril 2019 à 20h30**

**Présents**

Mesdames et Messieurs

VIGNERON Gyl	Président
MALHERBE Sylvie	Vice-présidente
VERARDI Tiziano	Secrétaire

BOYE Jenny  
CASTLE Danièle  
KENDE Michael  
MACHERET Isabelle arrivée à 20h35  
MEGROZ Valérie  
NOLL Dorothea  
PESENTI Sébastien  
STEIMER Jérôme  
WESTEEL Madeleine

**Excusés**

CARTIER Antonella, PFEIFFER Pablo

**Non excusée**

STANGA Laura

**Exécutif**

MUÑOZ Ricardo, maire  
ROCH Barthélémy, administrateur

Mme CARRILLO, adjointe, absente pour une durée indéterminée, n'a pas été convoquée.

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2019
2. Communications du bureau
3. Comptes 2018 - présentation
4. Communications de la mairie
5. Communications des commissions
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos

**Le Président** salue la présence du public venu en nombre et ouvre la séance.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2019**

**Mme Noll**, à la page 3011, tient à préciser qu'elle ne faisait pas forcément référence au technicien communal mais plutôt à un nouvel employé communal polyvalent.

**M. Verardi** revient sur une intervention du Maire à la page 3005 concernant l'offre TPG. Il peut dire que les trains sont à la demi-heure dès 19h30 et non au quart-d'heure.

**M. le Maire** répond que l'offre du Léman Express va changer en décembre 2019.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à l'approbation du procès-verbal **qui est accepté par 9 voix pour et 2 abstentions.**

**Le Président** remercie son auteure.

### **2. Communications du bureau**

#### 2.1 Courrier de M. Dubois

**M. Verardi** donne lecture d'un courrier daté du 6 avril 2019 et adressé au Président.

M. Dubois demande à nouveau une déviation du trafic par le chemin Prodoin/route de la Vieille-Bâtie.

**Le Président** indique qu'une réponse sera donnée en concertation avec le président de la commission infrastructures.

#### 2.2 Groupement des législatifs de la rive droite du lac

**Le Président** s'est rendu à la dernière séance dudit Groupement; il est important que Collex-Bossy montre à nouveau son intérêt et participe aux séances de ce Groupement. Des échanges enrichissants ont eu lieu et il a appris des choses intéressantes qui se sont déroulées dans les communes voisines ; il souhaite que Collex-Bossy continue cette participation.

#### 2.2 Dates des prochaines séances du conseil – 2<sup>ème</sup> semestre 2019

**Le Président** informe qu'elles auront lieu les 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre.

### **3. Comptes 2018 – présentation**

Cette première lecture est présentée par **M. Roch** qui informe que les comptes viennent d'être révisés par la fiduciaire. Il indique également de grands changements dans la présentation des comptes au vu de l'introduction du MCH2 ; tous les renseignements utiles à la bonne compréhension des comptes seront donnés lors de la commission des finances.

**M. Roch** débute la présentation avec le résultat du compte de fonctionnement et indique que les charges réalisées sont inférieures au montant global budgété. Globalement, l'écart de 7.5% s'explique par le gel des projets en cours suite aux problèmes de gouvernance rencontrés.

	2018 REALISE	2018 BUDGET	Ecart sur budget en %
Charges	3'913'246	4'235'878	-7.6%
Produits	5'008'926	4'237'612	+18.2%
Résultat (bénéfice)	1'095'680	1'734	

**M. Roch** passe en revue les principales rubriques des comptes par fonctions.

		2018	2018	Ecart %
	<b>Comptes selon FONCTIONS</b>	REALISE	BUDGET	Réalisé / budget
0	Administration	1'498'921	1'524'569	98%
1	Sécurité	224'049	253'648	88%
2	Formation (école)	455'320	470'746	97%
3	Culture, sports & loisirs	357'274	423'109	84%
5	Social	502'640	503'468	100%
6	Transport	310'251	355'876	87%
7	Environnement	308'747	437'150	71%
91-3	Impôts	115'856	117'512	99%
96	Patrimoine financier	140'184	149'800	94%
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3'913'245</b>	<b>4'235'878</b>	<b>92%</b>

Il fait des commentaires sur les rubriques suivantes :

Administration : suite à l'absence de M. Ythier et Mme Carrillo, l'assurance perte de gain a remboursé une partie pour le cas de M. Ythier et le solde figurera sur les comptes 2019. En ce qui concerne Mme Carrillo, son cas a été pour l'instant suspendu. Dans cette même rubrique, se trouvent également les frais pour l'avocat qui a traité le recours du studio de l'ancienne poste ainsi que des frais supplémentaires pour l'élection complémentaire.

Sécurité : certaines économies ont été faites sur les rubriques des pompiers dont le budget n'a pas été dépensé dans son intégralité.

Ecoles : diminution des frais liés aux courses scolaires et aux promotions, entre autres.

Culture, sports et loisirs : - 30'000 F, moins de sous-traitant dans l'entretien des espaces verts ainsi que l'oubli par la mairie de verser les subventions prévues pour les deux paroisses – 10'000 F.

Social : un dépassement de 38'000 F pour le Petit Chevalier qui avait été annoncé au Conseil ; par contre une diminution de la subvention communale pour la crèche Les 4 Saisons.

Transports : dépassement de 10'000 F pour frais d'entretien de la balayeuse et de l'épareuse. Au vu de l'absence du maire, des projets n'ont pas été réalisés, pas de dépense au niveau des honoraires de tiers.

Environnement : une économie conséquente est à relever suite à l'appel d'offres pour un nouveau transporteur pour les déchets.

Impôts : patrimoine financier, des études non-réalisées pour la ferme.

**M. Roch** passe ensuite aux revenus par fonctions :

		2018	2018	Variation en %
		REALISE	BUDGET	Réalisé / budget
<b>Comptes selon FONCTIONS</b>				
0	Administration	15'665	4'500	348%
1	Sécurité	35'450	15'000	236%
2	Formation (école)	21'174	21'174	100%
3	Culture, Sports et loisirs	25'073	20'000	125%
5	Social	0	0	0
6	Transport	6'744	3'500	192%
7	Environnement	14'188	2'500	567%
8	Economie (BCGE – SIG)	300'463	60'000	500%
91-3	Impôts	4'319'375	3'832'738	112%
96	Patrimoine financier	270'791	277'700	97%
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>5'008'926</b>	<b>4'237'612</b>	<b>118%</b>

Certains postes, comme l'administration, la sécurité, l'école et l'environnement montrent des produits supplémentaires non prévus.

Economie : selon le nouvel modèle de compte MCH2, les actions de la BCGE ont été réévaluées.

Impôts : la rubrique personnes physiques a rapporté plus que prévu tout comme le fonds de péréquation des personnes morales. **M. Roch** rappelle qu'au moment du budget, l'Etat transmet les prévisions fiscales et la commune doit les utiliser.

Patrimoine financier : des produits en diminution (loyers de l'ancienne poste). Par contre, suite à une interpellation de M. Ythier auprès de l'administration fiscale cantonale, une rentrée extraordinaire avec un retour d'impôts sur les parcelles communales qui avaient été surévaluées.

**M. Roch** passe ensuite à l'actif du bilan :

<b>ACTIF</b>		
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>		
Liquidités		10'085'216
Créances, transitoires	Fr.	1'624'457
Immeubles & placements	Fr.	8'617'776
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
Investissements à amortir	Fr.	4'135'140
Participations (BCGE, SIG, Coficoge)	Fr.	490'451
<b>TOTAL</b>	<b>Fr.</b>	<b>24'953'044</b>

Patrimoine administratif : il s'agit de biens qui sont inaliénables comme les bâtiments de la mairie, la voirie, l'école alors que la patrimoine financier est constitué d'objets que la commune pourraient vendre, tels que le bâtiment de l'ex poste, la ferme, etc. Il s'agit d'objets qui ont un revenu locatif et ne sont pas indispensables au fonctionnement de la commune.

Avec les nouvelles normes comptables, ces objets du patrimoine financier ont été réévalués et augmentent ainsi la fortune.

Patrimoine administratif à amortir pour plus de 4 millions (gros travaux) et différentes participations BCGE, Coficoge et SIG.

Puis au passif du bilan :

<b>PASSIF</b>		
<b>FONDS ENGAGÉS</b>		
Engagements courants	Fr.	370'455
Dettes à moyen terme	Fr.	1'500'000
Provision impôts	Fr.	455'120
Fonds PC + infrastructure	Fr.	93'775
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fortune	Fr.	22'533'694
<b>TOTAL Fr.</b>		<b>24'953'044</b>

La commune a des engagements, une dette (pour l'achat de l'ancienne poste), une provision (l'Etat donne une estimation des impôts qui n'ont pas été taxés, c'est un pourcentage en fonction de l'ancienneté de ces estimations).

Le fonds d'équipement pour les abris PC a une contrepartie à l'actif sous la forme d'un compte courant géré par l'Etat.

## Evolution des liquidités

En milliers de francs	2014	2015	2016	2017	2018
Liquidités	6'421	7'464	8'571	9'002	10'085
Emprunt				-1'500	-1'500

La ferme Gindre-Constantin et l'ancienne poste sont aliénables et figurent donc au patrimoine financier. Au bilan, ces deux immeubles, classés au patrimoine financier, sont considérés comme des placements aliénables.

Détail des montants au bilan au 31 décembre 2017 et dépenses 2018 :

Ancienne poste : 1'761'752 F (acquisition) → dépenses 2018 : +127'219 F

Ferme Gindre-Constantin : 3'032'500 F (acquisition + 45'000 F plan géomètre)

+ 53'718.80 F (sur crédit de 125 k) → dépenses 2018 :+ 85'811 F

**M. Roch** remercie les membres du Conseil de leur attention et reste à disposition.

A une question de **Mme Westeel**, **M. Roch** répond que les normes comptables ont changé. Jusqu'en 2017 avec MCH1, les normes disaient que le patrimoine financier devait figurer au bilan avec la valeur de l'achat avec les travaux. A partir de 2018, le patrimoine financier a été réévalué à sa valeur réelle et c'est pour cette raison que la commune a dû faire estimer ses bâtiments (ancienne poste, la ferme Gindre-Constantin, le locatif du bâtiment de la mairie). Leur valeur est plus importante que celle qui figure dans les comptes de la commune, ces montants ont été comptabilisés dans la fortune qui a ainsi augmenté par la simple réévaluation immobilière du patrimoine financier, cela représente à peu près 2.6 millions.

**M. Kende** demande si cette augmentation des produits des impôts va continuer ?

**M, Roch** dit que cette augmentation se reporte sur presque toutes les communes, l'économie se porte mieux. Mais c'est principalement les impôts des années précédentes qui ont augmenté.

**M. Verardi** demande si, sans cette réévaluation, la commune se situerait en perte ou en bénéfice ?

**M. Roch** répond que cette action ne touche pas le compte de fonctionnement. A l'actif du bilan, les immeubles ont augmenté de valeur et cela a augmenté la fortune de la commune ; le bénéfice qui est lié à cette revalorisation a simplement augmenté la fortune de la commune.

A une remarque de **Mme Westeel**, **M. Roch** répond qu'en effet l'augmentation de la perception des impôts est principalement des arriérés. Malheureusement, avec les prévisions reçues lors de la préparation du budget, il faut souvent préparer un budget au plus juste et c'est dommage pour la gestion de la commune.

**M. le Président** remercie les intervenants et propose le renvoi des comptes à la prochaine commission des finances qui aura lieu le 16 avril 2019.

#### **4. Communications de la mairie**

##### ***Dicastère de M. Roch***

###### 4.1 Laiterie

**M. Roch** se réfère à une proposition émanant de la société de laiterie pour un éventuel achat du bâtiment sis à Bossy. La mairie se propose de s'adresser à un architecte afin de connaître les possibilités de transformations vu que la Laiterie a une haute valeur patrimoniale ; elle préconise également qu'une étude soit établie pour le potentiel aménagement et budget prévisible des travaux. Le mandat pour cette prestation est estimé à 9'300 F. Cette étude sera présentée en premier lieu à la commission patrimoine communal avant la séance du Conseil du mois de juin avec une décision sur la suite à donner.

A la question de **Mme Noll** à savoir si cette commission patrimoine communal sera élargie à tous les membres du Conseil, **M. Roch** répond par l'affirmative.

###### 4.2 Piscine intercommunale

**M. Roch** indique que puisque deux communes (Pregny-Chambésy et Russin) ont refusé la délibération, celles votées par les autres communes sont caduques et doivent être votées à nouveau. Les communes se sont réunies et des propositions seront établies avec différents scénarios.

A la question de **M. Verardi** qui demande la ou les raisons pour lesquelles ces deux communes ont refusé la délibération, **M. Roch** ne le sait pas précisément. En tous les cas, ce qu'il peut dire c'est qu'à Pregny-Chambésy, le sujet a été débattu de manière assidue lors de la séance plénière du 22 janvier et le procès-verbal est en ligne.

##### ***Dicastère de M. Muñoz***

###### 4.3 Décharge de type A

**M. le Maire** informe avoir terminé la lecture attentive du rapport d'impact sur l'environnement, 1<sup>ère</sup> étape (RIE1) traitant du sujet de la décharge de type A. Il tient à partager avec le Conseil les derniers éléments qui lui sont parvenus à ce sujet ces dernières semaines.

Tout d'abord, une association pour la sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et des environs s'est créée et il a eu l'occasion de rencontrer des membres de cette association en date du 11 février dernier. Ces personnes ont également été reçues lors d'une rencontre avec les membres de la commission infrastructures le 20 mars. L'association a fait circuler une pétition qui a été déposée au Grand Conseil ; certains membres ont été auditionnés par la commission des pétitions du Grand-Conseil ; le maire l'a été également le 8 avril.

Lors de cette audition, **M. le Maire** a pu donner différentes informations : l'historique de ce dossier tel que les membres de la mairie le connaissent aujourd'hui. Ce projet de décharge apparaît en 2008 avec une initiative d'un habitant de Collex-Bossy qui cherche à créer une digue anti-bruit contre l'autoroute constituée en matériau d'excavation le long de l'autoroute. Cet habitant prend contact avec les services de Monsieur le Conseiller d'Etat Cramer ; de là émane une série d'investigations.

Le projet réapparaît en mai 2015, avec une première résolution par le Conseil municipal et une deuxième en mars 2016, soit 14 jours après la séance publique du 1<sup>er</sup> mars 2016 qui a eu lieu à la salle communale de Collex-Bossy.

Un rapport d'impact sur l'environnement (RIE1) a été produit et livré à la mairie le 19 mars 2019 ; c'est un document important et il vient d'en prendre connaissance dans sa globalité. Il a rencontré ce jour même les représentants du service de géologie, sols et déchets – GESDEC -, MM. Martelain et Piccino, pour repasser point par point la résolution du 14 mars 2016 votée par les communes de Bellevue et Collex-Bossy.

Lors de son audition devant la commission des pétitions, **M. le Maire** a également évoqué que le RIE1 est bien conçu mais a un gros défaut ; c'est un document d'ingénieurs pour des ingénieurs. Il ne permet pas aujourd'hui de répondre aux inquiétudes légitimes des habitants de Collex-Bossy. Ce document respecte les lois en vigueur mais ne permet pas de matérialiser la manière dont sera exploité ce site. Il est évident qu'en l'état, il ne permet pas de montrer quels sont les éléments de protection des habitants.

Il a répété ce point aux représentants du GESDEC ; s'ils veulent réussir à ce que la population comprenne leurs intentions, ils doivent s'appliquer à la qualité de la documentation à disposition.

Ce qui est inexistant également dans ce rapport d'impact, c'est l'objectif premier de ce projet ; l'étude acoustique démontrant l'effet d'atténuation sur le voisinage qui n'apparaît pas dans le document. Ce rapport est conçu pour passer les différents niveaux des services de l'Etat par rapport aux diverses enquêtes techniques.

Lors de cette dernière rencontre, il a été convenu qu'une réunion publique avec le GESDEC aura lieu le 20 juin 2019 en principe à 19h30. Le déroulement doit encore être confirmé mais il peut déjà dire que cette séance se déroulera plutôt sous la forme d'une tribune d'expression à la fois du porteur du projet, soit le consortium privé (Induni, Piasio et Girardi), et du GESDEC qui est le garant que les exploitants du site agissent dans le respect de la loi. Il serait utile et pertinent d'offrir ce moyen d'expression également à l'association. Dans le cadre de la préparation de cette séance publique, le comité de l'association sera contacté pour voir de quelle manière offrir cette prise de parole. Laisser à tous ceux qui ont un message à véhiculer l'occasion de le faire et permettre ainsi à la population de poser toutes les questions.

Cette étude d'impact a généré une quarantaine de points à éclaircir ou à préciser ; **M. le Maire** va les transmettre au GESDEC ; les différents services de l'Etat vont également faire des remarques. Le RIE1 ainsi amendé sera soumis à l'enquête publique. A ce jour, il ne connaît pas encore la date du début de la parution de cette enquête.

En se référant aux principaux points des résolutions votées, certains sont à relever. Celle de la durée au total (la résolution mentionne cinq ans) et la quantité (la résolution mentionne 2 millions de m3) alors que l'étude d'impact stipule des indications différentes.

Il y a aussi la liaison entre la décharge de type D et celle de type A, sous toute réserve, il peut dire que l'Etat préavisera plus favorablement celle de type A mais cela reste encore à confirmer.

Un point important reste à préciser c'est l'inaccessibilité au trafic de camions sur les routes de Collex et Fayards tout en autorisant ceux qui doivent alimenter nos commerçants. La limitation des heures de 9 heures à 16 heures pose un problème quant à l'exploitation du site, de plus, l'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur la route de Bois-Brûlé vit aujourd'hui un problème administratif entre l'office fédéral des routes, la commune de Bellevue et l'Etat de Genève. Le franchissement de l'autoroute à pied entre le chemin de l'Echappée et le chemin du Marais est abandonnée car l'Office fédéral des routes refuse cette proposition.

Il faut savoir que la durée d'exploitation est de 10 ans en plusieurs étapes. , Les réelles périodes de nuisance ne s'étalent pas sur l'intégralité des 10 années prévues. Par exemple, pour l'étape 1 : il y a réellement qu'une période de 18 mois durant laquelle le terrain est rechargé en face du Crest-d'El. Un procès-verbal de la rencontre de ce jour avec le GESDEC a été établi et sera transmis à la commission infrastructures.

**Mme Westeel** demande une précision sur le type des décharges.

**M. le Maire** répond que la décharge A c'est celle qui comporte des déchets de matériaux inertes, du fond de fouille soit des matériaux qui n'ont jamais été manipulés par l'être humain. Par exemple, la terre cuite et le verre sont interdits en décharge de type A.

La décharge de type D, c'est les mâchefers.

A une question de **Mme Noll** par rapport à la résolution, **M. le Maire** répond que de nombreux points ont reçu des réponses dans le sens de la résolution ; d'autres sont à surveiller de près afin d'en obtenir le respect. Si la commune doit en dévier, il faut que l'argumentaire soit compréhensible pour tous.

**Mme Macheret** demande si le RIE1 est consultable par tous ou du moins par le Conseil.

**M. le Maire** répond par la négative ; cette étude d'impact sera consultable lors de l'enquête publique.

**M. Verardi** se réfère aux informations obtenues par l'association et celles reçues lors de la rencontre de ce jour avec le GESDEC, il semble y avoir des écarts et plus d'inquiétudes à se faire au vu des dires de l'association.

**M. le Maire** dit qu'il y a aujourd'hui une divergence entre ce qui a été voté dans la résolution et l'état du projet. Il y a déjà la notion de digue anti-bruit qui a disparu, une divergence dans la durée d'exploitation, et une autre au niveau de la quantité des matériaux stockés, il y a également la crainte de voir arriver des déchets de toutes sortes. Le GESDEC assure qu'il y aura un contrôle à l'entrée du site, aussi par rapport à l'origine des matériaux. Quant il est dit décharge de type A, c'est du type A soit du fonds de fouille, de l'excavation uniquement.

Sur un document de l'association figure la mention que les camions passeront sur la route des Fayards/Collex; ce n'est pas le cas. Les camions vont rentrer sur le site au niveau du carrefour de Colovrex et emprunteront une piste de chantier qui rejoindra en ligne droite l'autoroute pour continuer sur une piste qui sera asphaltée et qui longera l'autoroute ; tel que demandé dans la résolution.

Des scientifiques, par ailleurs membres de l'association, ont relevé des points liés à la santé des personnes résultant de rapports traitant du danger des particules fines. Des réponses sont apportées, des mesures sont étudiées pour plaquer au sol ces particules, d'autre part l'échappement des véhicules de chantier sont également décrites. Les arguments mis en avant par l'association méritent réponse.

Au vu de certaines divergences, **M. Verardi** demande ce qui prouve qu'une fois que le projet démarre, que la commune ne se retrouve pas devant encore plus de quantité de matériaux inertes et sur une durée encore plus longue ? Ce projet a déjà été modifié sans que la commune en soit vraiment informée.

**M. le Maire** dit que ce qui s'est passé entre mars 2016 et mars 2019, date de réception de cette étude d'impact n'est pas connu à ce stade. Mais il est vrai que les données ont changé. Pourquoi les quantités et la durée ont changé, il ne le sait pas précisément. Un des arguments évoqué ce matin est le fait qu'étant donné les mesures d'accompagnement relativement lourdes (génie civil, de routes, par exemples) à mettre en place, il est recherché à optimiser le site et trouver une rentabilité. Ces éléments lui ont été donnés oralement.

**M. Verardi** se dit inquiet. Si cette association ne s'était pas créée, la commune n'aurait pas eu connaissance de ces nouvelles données.

**M. le Maire** dit qu'il faut remettre les choses dans leur temporalité. Il faut respecter la résolution. En ce qui le concerne, c'est la première fois qu'il voit un document officiel de l'Etat qui décrit de la manière dont serait exploité le site. Et c'est la première fois qu'il voit que l'on passe de 2 à 3 millions sur une durée de 5 à 10 ans.

A une remarque de **M. Kende**, **M. le Maire** lit deux conditions mentionnées dans la résolution de mars 2016 où l'a commune conditionne son préavis favorable à la décharge de type A :

- 1) La réalisation d'une décharge à matériaux inertes d'excavation sur le site GN-3 soit définitivement abandonnée par l'Etat ;
- 2) Les projets de décharge de type D ex bioactive planifiés dans cette région (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix) soient également abandonnés par l'Etat ;

**Mme Castle** demande ce qui se passe si, lors de l'enquête publique, il y a des oppositions formelles.

**M. le Maire** propose que cette question soit posée aux représentants du GESDEC lors la séance publique.

**Mme Boye** s'interroge : si les points mentionnés dans la résolution sont respectés, la commune peut-elle faire plus ?

**M. le Maire** dit que le Conseil a voté une résolution qui préavis favorablement l'implantation de cette décharge. Les conditions ont changé ; de son point de vue, la résolution n'étant plus intégralement respectée, il semble légitime de reformuler une résolution.

**Mme Macheret** demande qui va mener le débat lors de la séance d'information publique et si la parole sera donnée aux habitants.

Selon **M. le Maire**, il n'est pas habituel lors d'une séance publique que la commune « bâillonne » ses administrés ! Des réflexions sont en cours mais l'idée est d'inviter un modérateur ; laisser ces trois acteurs majeurs c'est-à-dire : l'association, les porteur du projet et l'Etat s'exprimer et ensuite donner la parole aux habitants afin qu'ils posent leurs questions aux trois acteurs.

**M. Kende** s'interroge sur la question des délais pour les diverses actions à prendre durant l'enquête publique.

Comme déjà dit, **M. le Maire** est persuadé de la volonté de l'Etat de faire en sorte que la procédure d'enquête publique puisse être respectée en tous points et laisser le temps à la population de prendre connaissance du dossier même si la procédure se déroule durant l'été ; il y aura une prolongation du délai afin que qu'il ne lui soit pas reproché de faire passer un sujet pendant les vacances.

**Mme Castle** revient sur la condition posée de la décharge de type A sans celle de type D. L'Etat est souverain et elle aimerait savoir quel est le recours possible pour la commune si l'Etat ne prend pas en compte cette condition et nous impose les deux décharges.

Selon **M. le Maire**, la résolution peut être contredite. La procédure administrative permet justement de faire acte d'opposition jusqu'au permis d'exploiter. Mais s'il est observé que l'Etat veuille entrer en force, la commune devra se doter d'un conseiller juridique pour défendre ses intérêts.

**M. Steimer** constate que la commune exprime ses attentes par rapport à l'Etat. Qu'en est-il des propriétaires des terrains ; ont-ils leur mot à dire ? Si on leur dit maintenant que ce n'est plus pour construire un mur anti-bruit, peut-être changeront-ils d'avis.

**M. le Maire** répond que la majorité des propriétaires ont accepté de mettre à disposition leur terrain pour le type d'exploitation prévue et ce quelle que soit la durée semble-t-il. Dans le rapport d'impact figure la validation des propriétaires.

**M. Verardi** constate que la séance de ce matin avec le GESDEC s'est déroulée sans les représentants de la commune de Bellevue. Ne faudrait-il pas se rapprocher d'eux pour connaître leur opinion.

**M. le Maire** répond que l'idée est de le faire dans un deuxième temps. Il avait des questions précises à poser suite à la lecture de ce document. Mais il va les partager aussi avec Bellevue qui est également en possession de ce document.

**Mme Macheret** s'interroge sur le fait que depuis les changements de bus, des usagers préfèrent emprunter à pied le chemin le long de l'autoroute pour déboucher sur le Crest-d'El plutôt que d'attendre les correspondances. Avec tous les travaux pour le passage des camions, où vont passer ces piétons ?

**M. le Maire** répond que le chemin des Bisons est conservé entre l'autoroute et la butte. Il est décrit dans cette étude que le chemin de l'Echappée et le chemin des Bisons sont maintenus pour le transit en mobilité douce. Par contre, il a fait rajouter le chemin du Serbier qui est la seule voie douce reliant les habitants de Mâchefer à Collex.

**Mme Castle** se dit également préoccupée par le passage des camions et des bus ; il y a un risque routier pour les piétons.

Le risque routier aujourd'hui est surtout pour les acteurs de mobilité douce entre le carrefour de Colovrex pour se rendre au Grand-Saconnex. Il est vrai qu'il n'a pas encore étudié la problématique des piétons sur le chemin de la Radio

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. Communications des commissions**

### 5.1 Gicord

**M. Kende** informe que le tonnage livré de 33'000 par année reste stable. Par contre, l'exploitant rencontre de gros problèmes avec le plastique jeté dans les déchets verts et les communes doivent payer une taxe de tri. Il suggère la mise en place de nouvelles informations à ce sujet pour la population (espaces de compost, journal communal).

**M. Kende** informe également d'un projet d'agrandissement de la fosse pour l'eau ; un coût pour les communes mais il y aura la possibilité d'obtenir une subvention cantonale.

Il rappelle que les administrés ont la possibilité d'aller chercher du compost sur place les jours ouvrables. La commune pourrait également faire livrer du compost un samedi pour une mise à disposition à notre population. Afin d'éviter que des professionnels ne viennent se servir, il faudrait éviter de stocker ce compost.

**Mme Noll** informe que l'action compost a eu lieu à plusieurs reprises lors de celle du nettoyage des bois. Ce sujet peut être discuté en commission infrastructures.

## **6. Propositions individuelles et questions**

### 6.1 TPG

**Mme Castle** a eu connaissance que de plus en plus de personnes adressent leur plainte au guichet des TPG quant à la nouvelle organisation des transports publics et le fait qu'il n'y ait pas de passage piétons à l'arrêt Colovrex. Elle encourage toutes les personnes mécontentes à se plaindre directement aux TPG.

### 6.2 Groupement intercommunal du stade Marc-Burdet

**M. Pesenti** a pu constater l'état déplorable dans lequel se trouve le bâtiment.

**M. le Maire** répond que le problème a été identifié ; c'est un bâtiment qui vieillit mal car il n'a pas été bien construit au niveau du choix des matériaux. Il faut déplorer un problème important d'infiltration d'eau et un diagnostic doit être fait rapidement. Il regrette de ne pas avoir eu le temps de s'en occuper avant.

**M. Pesenti** entend bien que le maire ne peut pas tout gérer et il rappelle que ce bâtiment est propriété de quatre communes.

**M. le Maire** rappelle que tous les documents et la gestion sont à Collex-Bossy qui rapporte aux communes membres.

6.3 Arrêt de bus au Crest-d'El

**Mme Macheret** demande la mise en place d'une poubelle (cendrier et distributeur de sacs à déjection canine).

Cette demande est adressée à la commission infrastructures.

6.4 Départ d'un membre du Conseil

Ce soir, **Mme Westeel**, qui va déménager ces prochaines semaines, souhaite dire au revoir à ses collègues et les remercier de leur engagement.

Au nom du Conseil municipal, **le Président** tient à la remercier pour sa grande implication durant les quatre ans et lui souhaite plein succès pour son avenir.

**Le président** prononce le huis clos.

La séance publique est levée à 21h50

Le secrétaire du Conseil municipal  
Tiziano Verardi

Le président du Conseil municipal  
Gyl Vigneron

La secrétaire de mairie  
Danielle Toninato